

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

GARANTIE LUMINÉIS

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

INFORMATIONS PRÉALABLES

Ces exemples de remboursement n'ont aucune valeur contractuelle.

Ils vous permettent d'estimer, pour une situation précise et un tarif de prestation donné, différents points :

- La prise en charge opérée par l'assurance maladie obligatoire ;
- Les remboursements opérés par votre complémentaire santé sur chaque niveau, c'est-à-dire ceux selon le contrat de complémentaire santé souscrit ;
- Vos éventuels restes à charge.

Les remboursements effectués en vertu de votre contrat diffèrent selon le niveau de garanties souscrit.

Luminéis Hospi seule	Montant de référence (en euros)	Prise en charge par le régime de base (en euros)	Prise en charge par MILTIS (en euros)	Reste à charge (en euros)
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires chirurgien OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	83,30	0
Honoraires chirurgien qui n'est pas adhérent OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	159,30	0
Optique				
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer sphère de -6,00 à +6,00	95	17,10	-	77,90
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00 sphère hors zone de -6,00 à +6,00	265	47,70	-	217,30
Équipement optique classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	-	344,91
Dentaire				
Détartrage	28,92	20,24	-	8,68
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	-	416
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	-	454,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	-	454,70
Aides auditives				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé à compter de 2021)	1100	210	-	890
Aide auditive de classe II par oreille	1476	210	-	1 266
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	-	8,50
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	16,50	-	13,50
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires maîtrisés (OPTAM ou OPTAM-CO)	44	16,50	-	27,50
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires libres (pas OPTAM ou OPTAM-CO)	56	15,10	-	40,90

Luminéis Niveau 1	Montant de référence (en euros)	Prise en charge par le régime de base (en euros)	Prise en charge par MILTIS (en euros)	Reste à charge (en euros)
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires chirurgien OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	0	83,30
Honoraires chirurgien qui n'est pas adhérent OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	0	159,30
Optique				
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer sphère de -6,00 à +6,00	95	17,10	77,90	0
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00 sphère hors zone de -6,00 à +6,00	265	47,70	217,30	0
Équipement optique classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	99,91	245
Dentaire				
Détartrage	28,92	20,24	8,68	0
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	416	0
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	36	418,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	36	418,70
Aides auditives				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé à compter de 2021)	1100	210	140	750
Aide auditive de classe II par oreille	1476	210	140	1 126
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	7,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	16,50	7,50	6
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires maîtrisés (OPTAM ou OPTAM-CO)	44	16,50	7,50	20
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires libres (pas OPTAM ou OPTAM-CO)	56	15,10	6,90	34

Luminéis Niveau 2	Montant de référence (en euros)	Prise en charge par le régime de base (en euros)	Prise en charge par MILTIS (en euros)	Reste à charge (en euros)
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires chirurgien OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	83,30	0
Honoraires chirurgien qui n'est pas adhérent OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	67,93	91,37
Optique				
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer sphère de -6,00 à +6,00	95	17,10	77,90	0
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00 sphère hors zone de -6,00 à +6,00	265	47,70	217,30	0
Équipement optique classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	149,91	195
Dentaire				
Détartrage	28,92	20,24	8,68	0
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	416	0
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	156	298,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	156	298,70
Aides auditives				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé à compter de 2021)	1100	210	227,50	662,50
Aide auditive de classe II par oreille	1476	210	227,50	1 038,50
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	7,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	16,50	12,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires maîtrisés (OPTAM ou OPTAM-CO)	44	16,50	13,75	13,75
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires libres (pas OPTAM ou OPTAM-CO)	56	15,10	6,90	34

Luminéis Niveau 3	Montant de référence (en euros)	Prise en charge par le régime de base (en euros)	Prise en charge par MILTIS (en euros)	Reste à charge (en euros)
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires chirurgien OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	83,30	0
Honoraires chirurgien qui n'est pas adhérent OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	159,30	0
Optique				
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer sphère de -6,00 à +6,00	95	17,10	77,90	0
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00 sphère hors zone de -6,00 à +6,00	265	47,70	217,30	0
Équipement optique classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	224,91	120
Dentaire				
Détartrage	28,92	20,24	8,68	0
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	416	0
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	216	238,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	216	238,70
Aides auditives				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé à compter de 2021)	1100	210	315	575
Aide auditive de classe II par oreille	1476	210	315	951
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	7,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	16,50	12,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires maîtrisés (OPTAM ou OPTAM-CO)	44	16,50	20	7,50
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires libres (pas OPTAM ou OPTAM-CO)	56	15,10	12,65	28,25

Luminéis Niveau 4	Montant de référence (en euros)	Prise en charge par le régime de base (en euros)	Prise en charge par MILTIS (en euros)	Reste à charge (en euros)
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20	-	20	0
Honoraires chirurgien OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355	271,70	83,30	0
Honoraires chirurgien qui n'est pas adhérent OPTAM ou OPTAM-CO en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431	271,70	159,30	0
Optique				
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer sphère de -6,00 à +6,00	95	17,10	77,90	0
Équipement optique classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) Verre blanc simple foyer, cylindre > à +4,00 sphère hors zone de -6,00 à +6,00	265	47,70	217,30	0
Équipement optique classe B (monture + verres) de verres unifocaux	345	0,09	299,91	45
Dentaire				
Détartrage	28,92	20,24	8,68	0
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	500	84	416	0
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires	538,70	84	276	178,70
Couronnes céramo-métalliques sur molaires	538,70	84	276	178,70
Aides auditives				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé à compter de 2021)	1100	210	490	400
Aide auditive de classe II par oreille	1476	210	490	776
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25	16,50	7,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30	16,50	12,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires maîtrisés (OPTAM ou OPTAM-CO)	44	16,50	26,50	1
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires libres (pas OPTAM ou OPTAM-CO)	56	15,10	24,15	16,75



Ma Mutuelle... en toute sérénité

AIDE A LA LECTURE DES EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

Hypothèse :

Un médecin spécialiste non adhérent de l'OPTAM facture 56€ sa consultation. Le tarif conventionnel étant de 23€, ce médecin a opéré un dépassement d'honoraires de 33€ (23€ + 33€ = 56€). Cette consultation se fait dans le respect du parcours de soins (le médecin généraliste ayant été consulté avant le médecin spécialiste).

Quelle prise en charge par le régime de base ?

Dans ce cas, l'assurance maladie obligatoire prend en charge 15,10€.

Quelle est la prise en charge par votre complémentaire santé ?

Pour un contrat à 100% de la base de remboursement (100% BRSS), le remboursement opéré en vertu du contrat d'assurance maladie complémentaire serait de 6,90€.

Quel est le reste à charge ?

Dans le présent exemple, le patient-assuré aura 34€ à payer de sa poche (56€ - 15,10€ - 6,90€ = 34€). Cette somme correspond aux 33€ qui sont à sa charge et à 1€ de participation forfaitaire imposé par la législation « contrat responsable ».